

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt le quatorze octobre, les membres du Conseil Municipal ont été convoqués pour une réunion ordinaire par Monsieur le Maire, conformément à l'article L 2121.10 du Code Général des collectivités Territoriales pour délibérer sur les affaires ci-après :

N° Délibérations	Thème	Objet de la délibération	N° page
	USTOM	Rapport sur le prix et la qualité du service public	
	Assainissement collectif	Rapport sur le prix et la qualité du service public	
	Assainissement non collectif	Rapport sur le prix et la qualité du service public	
	SMDE 24	Rapport sur le prix et la qualité du service public	
	SDE 24	Etude par le SDE 24 pour la mise en lumière de l'Eglise	
	Décoration Noël	Devis sté BREZAC pour décoration de Noël autour de l'Eglise	
	Stade	Devis M. CARLET hose horloge pour arrosage du stade	
	Voirie	Classement de la parcelle AO 93 en voie communale	
	Salle des fêtes	Choix entreprise matériel espace traiteur à la salle des fêtes	

L'an deux mille vingt, le quatorze Octobre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montcaret se sont réunis au lieu habituel de ses séances en vertu de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 05 Octobre 2020.

Etaient présents : Jean-Thierry LANSADE, Jean-Luc FAVRETTO, Josette LAGORCE, Patrick RAIMBAULT, Marie-Catherine ROHOF, Jean-Luc RABOISSON, Aurélie COMBESCOT, Régis SOUMAGNAC, Claude FEUILLET, Françoise EYMARD, Hélène DONADIER, Bertrand RAGOINETTI, Marie-Pierre POUGET, Sébastien PRIGENT, Emmanuelle BAYLE

Absents excusés : Néant

Absents non excusés : Néant

Procurations : Néant

Secrétaire de séance : Sébastien PRIGENT

Le Maire soumet les comptes-rendus du 25 Juillet et du 08 septembre 2020 à l'approbation du conseil.

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC (RPQS) DE L'USTOM

Délibération

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D 2224-1 à D 2224-5 la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte et de transports des déchets.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte et de transport des déchets de l'USTOM du Castillonnais et du Réolais pour l'exercice 2019.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal à l'unanimité :

Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public de collecte et de transport des déchets de l'USTOM du Castillonnais et du Réolais relatif à l'exercice 2019.

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC (RPQS) ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Délibération

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose à toute collectivité organisatrice d'un service public d'eau potable ou d'assainissement par son article D 2224-5 la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du Code Général des Collectivités Territoriales et être saisi par voie électronique dans le SISPEA

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ;

Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson relatif à l'exercice 2019 pour le périmètre du service exploité en régie.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal à l'unanimité :

Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson relatif à l'exercice 2019 pour le périmètre du service exploité en régie.

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC (RPQS) ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Délibération

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose à toute collectivité organisatrice d'un service public d'eau potable ou d'assainissement par son article D 2224-5 la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du Code Général des Collectivités Territoriales et être saisi par voie électronique dans le SISPEA

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ;

Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson relatif à l'exercice 2019.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal à l'unanimité :

Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson relatif à l'exercice 2019.

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU SMDE 24

Délibération

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, à toute collectivité organisatrice d'un service public d'eau potable ou d'assainissement par son article D 2224-5 la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service.

Ce rapport doit être transmis aux Communes adhérentes et présenté au conseil municipal dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable du SMDE 24 relatif à l'exercice 2019 et adopté par le comité syndical.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal à l'unanimité

Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable du SMDE 24 relatif à l'exercice 2019.

ETUDE PAR LE SDE 24 DE LA MISE EN LUMIERE DE L'EGLISE

Délibération

Dans le cadre du projet de la mise en lumière de l'Eglise, afin de mettre en valeur cet édifice, il convient auparavant de solliciter le SDE 24 pour réaliser une étude.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition et charge le Maire de signer les documents afférents à ce dossier.

DEVIS STE BREZAC DECORATION DE NOEL AUTOUR DE L'EGLISE

Délibération

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les devis pour la pose d'une décoration de Noël autour de l'Eglise.

Devis de la Sté BREZAC

-d'un montant de 275,40 € HT soit 330,48 € TTC pour les fixations sur candélabres

-d'un montant de 350,00 € HT soit 420,00 € TTC pour la pose et la dépose des décorations de Noël

Devis de la Sté SONEPAR

-d'un montant de 613,65 € HT pour l'acquisition d'un coffret illumination

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

Accepte ces devis et charge le Maire de signer les documents afférents à cette réalisation.

DEVIS ENTREPRISE CARLET POUR LA POSE D'UNE HORLOGE A L'ARROSAGE DU STADE

Délibération

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante qu'il convient d'installer une horloge sur le système d'arrosage du stade qui permettrait d'arrêter automatiquement l'irrigation quand le canon de l'enrouleur est arrivé au bout du terrain.

A cet effet, il présente un devis de M. CARLET d'un montant de 296,97 € HT soit 356,36 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

Accepte cette proposition et charge le Maire de signer le devis afférent à cette installation.

CLASSEMENT PARCELLE AO n°93 EN VOIE COMMUNALE

Délibération

Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du classement de la parcelle AO 93 en voie communale, il convient d'engager une enquête publique relative à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

-de classer cette parcelle en voie communale

-de choisir un commissaire enquêteur dans la liste arrêtée par le Préfet

-de lancer la procédure d'enquête publique

-précise que le tableau des voies communales sera mis à jour quand le métrage linéaire de la voirie sera établi.

CHOIX ENTREPRISE MATERIEL ESPACE TRAITEUR A LA SALLE DES FETES

Délibération

Dans le cadre de l'aménagement de l'espace traiteur à la salle des fêtes, le Maire soumet à l'assemblée un devis de l'entreprise FROID CUISINE 24 concernant la fourniture et l'installation du matériel de cuisine.

Ce devis s'élève à la somme de 20 665,57 € HT soit 24 798,68 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce devis.

AVENANT PLUS VALUE TRAVAUX SALLE DES FETES ENTREPRISE VLTP LOT 2 GROS ŒUVRE CHAPITRE 2 DEPLACEMENT DU 3^{ème} AGE ET EXTENSION DE LA SALLE DE DANSE

Délibération

Le Maire présente à l'assemblée délibérante un devis de la Sté VLTP pour des travaux complémentaires de gros œuvre à la salle des fêtes (lot 2 gros œuvre- chapitre 2 déplacement du 3^{ème} âge et extension de la salle de danse).

Ce devis représente une plus-value de 2 730 € HT soit 3 168,00 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce devis et charge le Maire de signer les documents afférents à cette plus-value.

AVENANT PLUS VALUE TRAVAUX SALLE DES FETES ENTREPRISE VLTP LOT 2 GROS ŒUVRE CHAPITRE 1 AMENAGEMENT SALLE DES FETES

Délibération

Le Maire présente à l'assemblée délibérante un devis de la Sté VLTP pour des travaux complémentaires de gros œuvre à la salle des fêtes (lot 2 gros œuvre- chapitre 1 aménagement de la salle des fêtes).

Ce devis représente une plus-value de 7 122,00 € HT soit 8 546,40 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce devis et charge le Maire de signer les documents afférents à cette plus-value.

AVENANT PLUS VALUE TRAVAUX SALLE DES FETES ENTREPRISE NADAL LOT 8 PLATRERIE CHAPITRE 2 DEPLACEMENT DU 3^{ème} AGE ET EXTENSION DE LA SALLE DE DANSE

Délibération

Le Maire présente à l'assemblée délibérante un devis de l'entreprise NADAL pour des travaux supplémentaires de plâtrerie isolation à la salle des fêtes (lot 8 plâtrerie isolation- chapitre 2 déplacement du 3^{ème} âge et extension de la salle de danse).

Ce devis représente une plus-value de 3 268,54 € HT soit 3 922,26 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce devis et charge le Maire de signer les documents afférents à cette plus-value.

AVENANT PLUS VALUE TRAVAUX SALLE DES FETES ENTREPRISE NADAL LOT 8 PLATRERIE CHAPITRE 1 AMENAGEMENT SALLE DES FETES

Délibération

Le Maire présente à l'assemblée délibérante un devis de l'entreprise NADAL pour des travaux modificatifs de plâtrerie isolation à la salle des fêtes (lot 8 plâtrerie isolation- chapitre 1 aménagement de la salle des fêtes).

Ce devis représente une plus-value de 366,63 € HT soit 439,96 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce devis et charge le Maire de signer les documents afférents à cette plus-value.

AVENANT MOINS VALUE TRAVAUX SALLE DES FETES ENTREPRISE VALBUSA LOT 5 SERRURERIE CHAPITRE 2 DEPLACEMENT DU 3^{ème} AGE ET EXTENSION DE LA SALLE DE DANSE

Délibération

Le Maire présente à l'assemblée délibérante un devis de l'entreprise VALBUSA pour une moins-value sur les travaux de serrurerie à la salle des fêtes (lot 5 serrurerie- chapitre 2 déplacement du 3^{ème} âge et extension de la salle de danse).

Ce devis représente une moins-value de 10 428,00 € HT soit 12 513,60 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce devis et charge le Maire de signer les documents afférents à cette moins-value.

AVENANT MOINS VALUE TRAVAUX SALLE DES FETES ENTREPRISE VALBUSA LOT 5 SERRURERIE CHAPITRE 1 AMENAGEMENT DE LA SALLE DES FETES

Délibération

Le Maire présente à l'assemblée délibérante un devis de l'entreprise pour une moins-value sur les travaux de serrurerie à la salle des fêtes (lot 5 serrurerie- chapitre 1 aménagement de la salle des fêtes).

Ce devis représente une moins-value de 12 646,00 € HT soit 15 175,20 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce devis et charge le Maire de signer les documents afférents à cette moins-value.

**AVENANT MOINS VALUE TRAVAUX SALLE DES FETES ENTREPRISE MARCILLAC LOT 10 PEINTURE CHAPITRE 2
DEPLACEMENT DU 3^{ème} AGE ET EXTENSION DE LA SALLE DE DANSE**

Délibération

Le Maire présente à l'assemblée délibérante un devis de l'entreprise MARCILLAC pour une moins-value sur les travaux de peinture à la salle des fêtes (lot 10 peinture- chapitre 2 déplacement du 3^{ème} âge et extension de la salle de danse).
Ce devis représente une moins-value de 2 255,94 € HT soit 2 707,13 € TTC
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce devis et charge le Maire de signer les documents afférents à cette moins-value.

**AVENANT MOINS VALUE TRAVAUX SALLE DES FETES ENTREPRISE MARCILLAC LOT 10 PEINTURE CHAPITRE 1
AMENAGEMENT DE LA SALLE DES FETES**

Délibération

Le Maire présente à l'assemblée délibérante un devis de l'entreprise MARCILLAC pour une moins-value sur les travaux de peinture à la salle des fêtes (lot 10 peinture- chapitre 1 aménagement la salle des fêtes).
Ce devis représente une moins-value de 6 996,13 € HT soit 8 395,36 € TTC
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce devis et charge le Maire de signer les documents afférents à cette moins-value.

**AVENANT PLUS VALUE TRAVAUX SALLE DES FETES ENTREPRISE SARL VAUDOU LOT 14 CHAUFFAGE CHAPITRE
2 DEPLACEMENT DU 3^{ème} AGE ET EXTENSION DE LA SALLE DE DANSE**

Délibération

Le Maire présente à l'assemblée délibérante un devis de la SARL VAUDOU pour des travaux supplémentaires de chauffage ventilation à la salle des fêtes (lot 14 chauffage ventilation- chapitre 2 déplacement du 3^{ème} âge et extension de la salle de danse).
Ce devis représente une plus-value de 5 052,10 € HT soit 6 062,52 € TTC
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce devis et charge le Maire de signer les documents afférents à cette plus-value.

**AVENANT PLUS VALUE TRAVAUX SALLE DES FETES ENTREPRISE SARL VAUDOU LOT 14 CHAUFFAGE CHAPITRE
1 AMENAGEMENT DE LA SALLE DES FETES**

Délibération

Le Maire présente à l'assemblée délibérante un devis de la SARL VAUDOU pour des travaux supplémentaires de chauffage ventilation à la salle des fêtes (lot 14 chauffage ventilation- chapitre 1 aménagement de la salle des fêtes).
Ce devis représente une plus-value de 15 400,34 € HT soit 18 480,40 € TTC
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce devis et charge le Maire de signer les documents afférents à cette plus-value.

COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTAIGNE MONTRAVEL ET GURSON

Compte rendu du conseil communautaire

Madame ROHOF fait le compte rendu de la réunion du conseil communautaire du 29 septembre au cours de laquelle :

- il a été voté les RPQS de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif, de l'USTOM.
- il a été évoqué le recensement des assainissements non collectifs par le délégataire, la liste en sera communiquée aux Communes ultérieurement
- les travaux des terrains multisports de Nastringues et Villefranche de Lonchat vont débuter
- il a été évoqué les futurs travaux du centre de loisirs à St Antoine de Breuilh
- Monsieur PRIGENT demande si la Communauté de Communes ne pourrait pas reverser aux associations en difficultés les subventions d'investissement non attribuées à cause du covid 19.
- Monsieur RABOISSON demande si la Communauté de Communes ne pourrait pas s'occuper à l'avenir des collecteurs du Bas Montravel.

-Madame POUGET demande si les travaux de curage préconisés par le technicien rivière de la CAB avaient été réalisés pour éviter que des habitations situées à « L'Hirondelle » soient de nouveau inondées et notamment ceux à réaliser par le Département sous la RD 936.

COMMISSIONS ET SYNDICATS

Devenir du logement de l'ancienne Poste

Monsieur RAIMBAULT expose à l'assemblée les éventuelles propositions concernant le bâtiment de l'ancienne poste :

- vente
- transformation en gîte
- location à l'année

Dans le cas d'une location il faudrait envisager des travaux de mise aux normes, ce qui représenterait un investissement d'environ 200 000 € et la Commune pourrait être subventionnée à hauteur de 40 à 60 %

Monsieur FEUILLET suggère au conseil de réfléchir à une autre solution qui pourrait être une résidence pour les artistes et présente brièvement le concept. La Commune met à disposition de l'artiste un hébergement de juin à septembre en échange l'artiste présenterait son travail dans les écoles, ferait une exposition etc...

Le Maire propose de procéder aux différents votes :

- réalisation de travaux ou vente. Le vote fait ressortir 15 voix Pour la réalisation des travaux.
- location à l'année ou gîte : le vote fait ressortir 6 voix Pour une location à l'année (Mme LAGORCE, M. FAVRETTO, M. RAGOINETTI, M. RABOISSON, Mme EYMARD, M. PRIGENT) et 9 voix Pour un gîte (M. RAIMBAULT, FEUILLET, Mme ROHOF, Mme POUGET, Mme COMBESCOT, Mme DONADIER, Mme BAYLE, M. LANSADE, M. SOUMAGNAC).

Tarif location salle des fêtes après travaux

Madame LAGORCE présente au conseil les tarifs de location de salle des fêtes appliqués dans les Communes voisines

Après avoir entendu cet exposé,

Le Maire propose de fixer les prix de location de la salle des fêtes comme il suit, à compter du 01 janvier 2021.

	1 jour	Chauffage	Caution ménage	Caution dégradations
Montcarétois	250 €	Inclus	200 €	1000 €
Hors Commune	400 €	Inclus	200 €	1000 €
Association de Montcaret	Gratuit	60 €	200 €	1000 €
Association hors Montcaret	250 €	Inclus	200 €	1000 €
Location table à l'unité	2,00 €	////	////	1000 €
Location chaise à l'unité	0,50 €	////	////	1000 €
Bal à but lucratif	250 €	///	200 €	1000 €

ASSOCIATIONS DE MONTCARET UTILISANT LA SALLE DE FACON HEBDOMADAIRE	
1 fois par semaine	110,00 € par an (un vote contre M. RABOISSON)
2 fois par semaine	220,00 € par an
3 fois par semaine	330,00 € par an

Toute utilisation en fin de semaine, du vendredi 19 heures au Dimanche soir, fera l'objet d'une facturation de chauffage quelle que soit l'activité pratiquée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition et désigne M. SOUMAGNAC Régis comme responsable pour les états des lieux.

Présentation du projet boîte à livres

Monsieur FEUILLET explique le concept de la boîte à livres (on dépose un livre et on en prend un) et informe l'assemblée qu'il a demandé un devis à l'entreprise DAMBON Willy et à M. MAMONT Bruno.

Le devis de M. DAMBON s'élève à la somme de 960 €. Il est en attente de celui de M. MAMONT.

Cette boîte à livres serait implantée sous l'abri bus devant la Mairie. Monsieur FAVRETTO et Mme LAGORCE ne sont pas favorables à cet emplacement. Monsieur FAVRETTO suggère plutôt à la salle des fêtes.

Monsieur le Maire propose de réfléchir à l'endroit le plus adapté pour les administrés et décide de reporter la décision lors d'un prochain conseil municipal.

Stade ; portail et questions sécurité

Suite à la demande de M. PRIGENT lors du dernier conseil concernant la possibilité de fermer le stade afin d'éviter que les véhicules ne pénètrent dans l'enceinte sportive tout en laissant l'accès piéton aux administrés qui souhaiteraient pratiquer un sport (footing, marche), Monsieur RAIMBAULT propose différents modèles de portail et de clôture.

-Monsieur RABOISSON ne souhaite pas que le stade soit totalement fermé et préconise la mise en place de chicane pour laisser le parking libre pour accéder au tennis.

- Monsieur PRIGENT suggère à cet effet de mettre une boîte à clés avec un code à l'entrée du stade pour que les secours puissent ouvrir les barrières. Il demande aussi si la Communauté de Commune ne pourrait pas éventuellement subventionner une partie de cet investissement.

Plan aménagement du Bourg

Monsieur le Maire présente le projet pour l'aménagement du Bourg.

Une réunion avec M. BOIDE, le Conseil Général et le bureau d'étude sera prochainement programmée.

La commission voirie se réunira aussi prochainement pour étudier les éventuelles modifications à apporter à ce plan et les transmettre au bureau d'étude avant la réunion.

Projet panneau Pocket

Monsieur RAIMBAULT présente le procédé de fonctionnement du panneau pocket. Celui-ci aurait un coût d'adhésion de 180 €. Le Maire est d'accord sur le principe et le Conseil s'interroge pour savoir qui s'occupera ensuite d'alimenter ce site en informations.

La décision est reportée au prochain conseil.

COMMUNICATION

Cérémonie du 11 novembre :

En ce qui concerne la cérémonie du 11 novembre, le Maire précise qu'il informera prochainement le conseil sur le déroulement de cette cérémonie en fonction des instructions qui seront données par la Préfecture.

QUESTIONS DIVERSES

-Mme COMBESCOT fait le compte rendu de la réunion sports et culture à laquelle elle a participé et où il a été évoqué la rénovation du terrain de tennis à Montazeau à la place de la création du terrain multisports.

La réunion des associations pour la réservation de la salle des fêtes pour l'année 2021 s'est tenue le 09 octobre dernier.

Le club de foot remercie la municipalité pour la tonte et l'arrosage effectués cette année.

-Mme BAYLE fait le compte rendu de la réunion enfance jeunesse du 17 septembre. Il a été évoqué la création du nouveau centre de loisirs à St Antoine de Breuilh et la mutation des centres. Les 3/12 ans actuellement à Bonneville seront transférés à St Antoine et les ados actuellement à St Antoine iront à Bonneville.

-Mme LAGORCE fait le compte rendu de la réunion action sociale du 01 octobre. Le recrutement d'un médecin supplémentaire à la maison de santé est en cours. Les bureaux du CIAS seront également transférés prochainement à la maison de santé.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23 h 02

Le Maire,

Jean-Thierry LANSADE	
----------------------	--

Les Conseillers Municipaux,

Jean-Luc FAVRETTO		SOUMAGNAC Régis	
Josette LAGORCE		FEUILLET Claude	
RAIMBAULT Patrick		EYMARD Françoise	
ROHOF Marie-Catherine		DONADIER Hélène	
POUGET Marie-Pierre		RAGOGNETTI Bertrand	
RABOISSON Jean-Luc		PRIGENT Sébastien	
COMBESCOT Aurélie		BAYLE Emmanuelle	